



Paris, le 23 avril 2020

La PPE, un élément d’ancrage pour la relance du secteur des énergies renouvelables

Le Gouvernement publie aujourd’hui la Programmation Pluriannuelle de l’Energie (PPE), attendue depuis de nombreux mois par les acteurs des énergies renouvelables.

Le Syndicat des énergies renouvelables se félicite de cette publication qui apporte, dans cette phase d’incertitude importante, une visibilité pour les différentes filières des énergies renouvelables. Dans la crise sanitaire que traverse notre pays avec les conséquences économiques et sociales qu’elle va entraîner, ce texte constitue un élément d’ancrage essentiel pour la relance du secteur.

Néanmoins, le SER alerte sur l’importance du respect indispensable du calendrier figurant dans la PPE malgré la période que nous traversons. Tout retard fragiliserait encore davantage les entreprises du secteur, développeurs et industriels, en particulier les ETI et les PME, et nous éloignerait des objectifs que la France s’est fixé de parvenir à 33% d’énergies renouvelables dans son mix énergétique en 2030 et d’atteindre la neutralité carbone à l’horizon 2050.

Pour tenir ce calendrier, au moment du redémarrage, il sera nécessaire d’accélérer les procédures administratives permettant de mettre en service les projets déjà en développement et la planification des appels d’offres afin de compenser les retards dus à la crise. Le SER appelle à ce qu’une réflexion s’ouvre sur les mesures d’accompagnement qui seront nécessaires afin d’atteindre les objectifs définis.

« Nous nous réjouissons de la publication de la PPE, qui donne, dans ce moment particulier de notre histoire, de la visibilité à nos différentes filières et confirme l’engagement de la France dans la transition énergétique. Elle constitue un élément fondamental pour la relance de l’activité économique dans notre pays et nos territoires. Mais, nous devons tous être très attentifs aux moyens mis en œuvre pour atteindre, dans les délais, les objectifs fixés » déclare Jean-Louis BAL, Président du SER.

Contact presse :

Françoise JOUET
francoise.jouet@enr.fr
01 48 78 05 60 // 06 45 33 57 47

Le **Syndicat des énergies renouvelables** (SER) regroupe 400 adhérents, représentant un secteur générant plus de 150 000 emplois. Elle est l’organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l’ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d’emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur www.enr.fr  [@ser_enr](https://twitter.com/ser_enr)  [in](https://www.linkedin.com/company/ser-enr) Syndicat des énergies renouvelables

